



N° ANFR : 971-024-0001

N° : 2017-002-PT1



Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer

SERVITUDES RADIOELECTRIQUES CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTRO- MAGNETIQUES

Centre radioélectrique de l'Aéroport de Pointe-à-Pitre - Le Raizet

Direction de la Technique
et de l'Innovation
1, av. du Dr.Maurice Grynfolgel
31035 TOULOUSE

ECHELLE : 1/20000

Date : vendredi 10 février 2017

REMARQUE

L'environnement est pris en l'état, au jour de l'établissement de ces servitudes, sans qu'aucune mise en conformité des obstacles existants ne soit envisagée

LEGENDE

- Equipement
- Zone de garde
- Zone de protection
- Niveau Communal
- Niveau Departemental

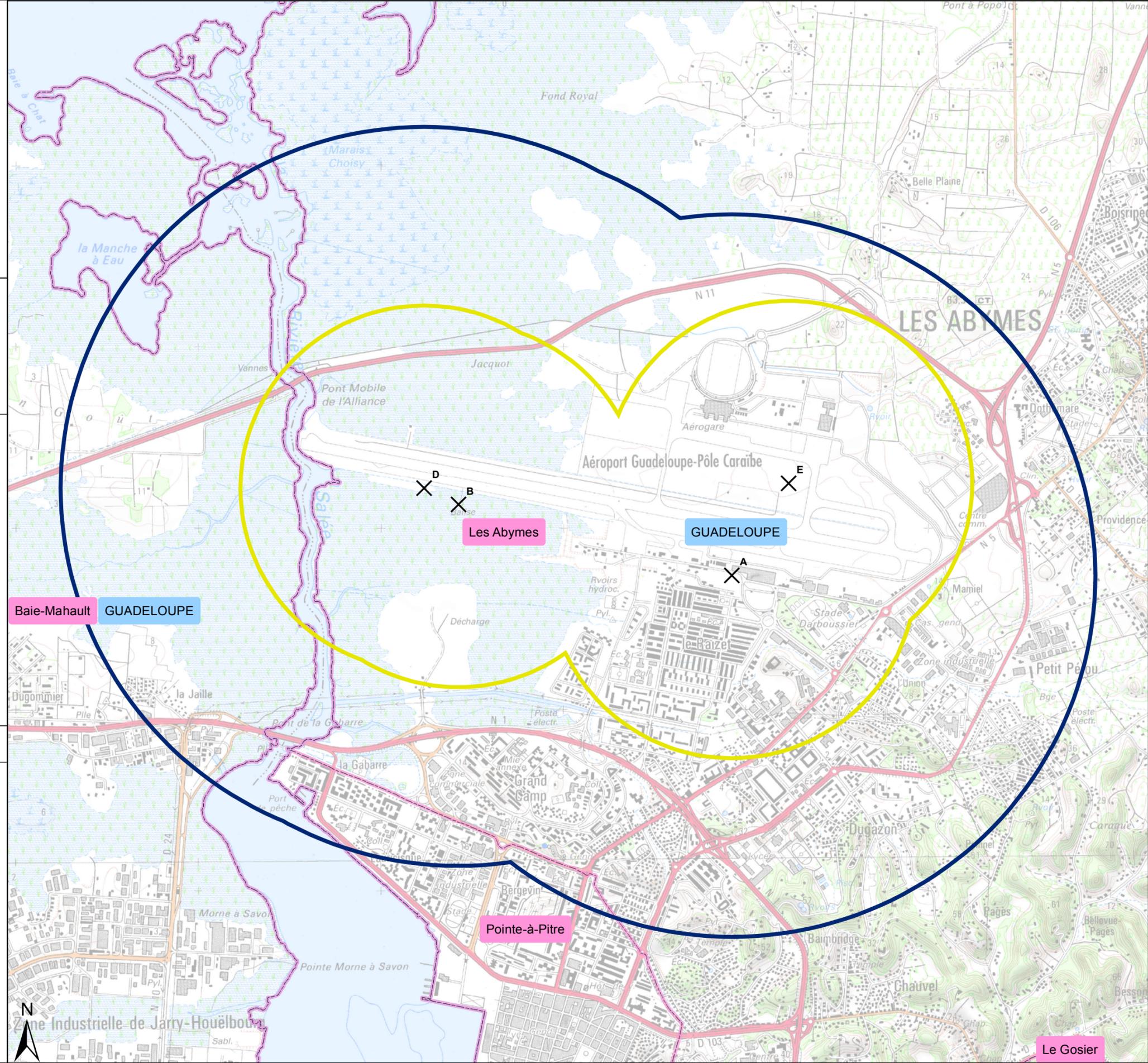
PLAN ANNEXE AU DECRET DU Service Compétent pour fournir tous les renseignements :

Direction de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Guadeloupe

Mode de consultation
A consulter chaque fois qu'une construction est envisagée
dans les zones frappées de servitude

COMMUNES SOUS SERVITUDES

971 - GUADELOUPE :
97101 - Les Abymes
97103 - Baie-Mahault
97120 - Pointe-à-Pitre



Point	Equipement	Cote sol(NGG) (en mètres)	Coordonnées géographiques (Latitude, Longitude)
-------	------------	------------------------------	--

A	Tour de contrôle (+FH vers radar chazeau et transpondeur test)	7	(16°15'41,6"N, 61°31'34"O)
B	V.O.R doppler et DME	4	(16°15'54,7"N, 61°32'24,4"O)
D	Radiophare d'alignement de descente 12 (ILS/Glide 12) et mesureur de distance d'atterrissage omnidirectionnel	4	(16°15'57,7"N, 61°32'30,7"O)
E	Radiogoniomètre VHF	4	(16°15'58,07"N, 61°31'23,41"O)